

Conférence de presse annuelle de début d'année du 5 janvier 2026

PA30+ : renforcer la durabilité économique et sociale

Discours d'Anne Challandes, vice-présidente de l'Union suisse des paysans et présidente de l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales (le discours prononcé fait foi)

En 2021, le Parlement a suspendu les débats autour de la PA22+ dans son ensemble. Cette suspension ne signifie pas que rien n'a été fait entretemps. L'adoption de l'initiative parlementaire 19.475 « Réduire le risque de l'utilisation de pesticides » a permis de mettre en œuvre de nombreuses mesures écologiques de la PA22+ à travers des modifications d'ordonnances. Les trajectoires de réduction établies dans ce cadre prévoient des objectifs ambitieux pour les pertes d'éléments fertilisants, de même que l'interdiction de nombreux produits phytosanitaires ou de leur application. Les mesures mises en œuvre ont conduit jusqu'à présent à une réduction de 7 % des pertes d'azote et de 13 % de celles de phosphore. Aujourd'hui, la protection des végétaux ne permet plus de lutter de manière efficace contre toutes les maladies ou tous les ravageurs. La production végétale et les cultures exigeantes en particulier souffrent. En 2025, le mini-paquet de la PA22+ est entré en vigueur. Il comprenait d'autres mesures issues du projet original, comme la couverture d'assurance obligatoire pour les personnes mariées ou en partenariat enregistré travaillant dans l'exploitation.

La PA30+ constitue le prochain gros morceau. Par la motion 22.4251 « Rapport sur l'orientation future de la politique agricole. Concrétisation de la ligne stratégique », le Conseil fédéral a été chargé de présenter d'ici à 2027 un message pour la PA30+ qui tienne compte notamment des aspects suivants :

- a. garantie de la sécurité alimentaire sur la base d'une production alimentaire indigène diversifiée correspondant au moins au niveau d'autosuffisance actuel ;
- b. réduction de l'empreinte écologique, de la production agricole à la consommation des denrées alimentaires, en tenant compte des importations ;
- c. amélioration des perspectives économiques et sociales pour l'agriculture et le secteur agroalimentaire ;
- d. simplification des instruments et réduction de la charge administrative.

L'USP estime qu'il existe d'importants besoins de correction, notamment au niveau des points a, c et d. Nous constatons de grands écarts par rapport aux objectifs.

- La production alimentaire est en baisse depuis des années. Le taux d'auto approvisionnement net a chuté au niveau le plus bas encore jamais atteint de 42 % en 2024. La PA30+ devra donc veiller à ce que l'objectif principal de l'agriculture reste l'approvisionnement de la population en denrées alimentaires végétales et animales.
- Les revenus de nos familles paysannes restent faibles. La main-d'œuvre familiale gagne en moyenne 59 100 francs, encore beaucoup moins dans la zone de montagne. Dans l'ensemble, les revenus agricoles restent nettement en deçà du revenu de référence. C'est là que la PA30+ devra intervenir en renforçant la création de valeur.
- Pour finir, il est impératif de réduire l'énorme complexité du système.

En résumé, nous nous attendons à ce que l'accent soit mis cette fois-ci sur la durabilité économique et sociale ainsi que sur une réduction de la charge administrative.

Cependant, la durabilité économique et la sécurité de la planification ne dépendent pas uniquement de la PA30+. Comme vous l'ont expliqué les frères Etter tout à l'heure, les familles paysannes suisses vivent principalement de la vente de leurs produits. Des prix à la production couvrant les coûts sont donc décisifs. Or, la guerre des prix cassés qui sévit aujourd'hui dans le commerce de détail nous préoccupe au plus haut point.

Une autre préoccupation actuelle concerne les finances fédérales et le programme d'allégement budgétaire 2027. Depuis l'introduction des paiements directs, la Confédération indemnise les familles paysannes avec un montant pratiquement inchangé. Ce montant rémunère les prestations demandées et fournies mais dont la valeur ajoutée n'est pas monnayable sur le marché. Entretemps, les exigences pour l'obtention des paiements directs n'ont cessé d'augmenter, surtout depuis 2021. Nous trouvons donc tout à fait injuste de demander à l'agriculture de contribuer aux économies malgré sa part de plus en plus faible dans les finances fédérales, d'autant plus que, selon la Constitution, le Conseil fédéral est tenu d'augmenter son soutien. En effet, les revenus dans notre secteur sont si bas que le gouvernement devrait intervenir. Si nous voulons motiver la prochaine génération à se lancer dans l'agriculture, il faut impérativement donner à cette dernière des perspectives durables, y compris sur le plan économique.